

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 18 mai 2022
Vœu relatif à l'occupation artistique du 48 rue Alphonse Penaud
Vœu de l'Exécutif municipal

Il y a trois semaines, le collectif d'artistes DSXL a pris possession du bâtiment situé au 48 rue Alphonse Penaud, un ancien corps d'industrie situé dans le quartier Pelleport. Il souhaite y installer des ateliers d'artistes, des installations plastiques et des espaces de répétition et de création. Ce bâtiment aux dimensions exceptionnelles semble dans un bon état. Il se compose de grands espaces modulables et de plus petites salles sur 4 niveaux et un sous-sol, et pourrait se prêter à un projet d'occupation artistique. Malgré les efforts de la Ville de Paris pour construire et proposer des ateliers d'artiste plasticien et des lieux visant à favoriser la création artistique, le manque d'espaces reste criant et de nombreux artistes ne trouvent pas de lieu pour créer à Paris et doivent migrer vers les communes voisines. Par ailleurs, la Ville de Paris a engagé une dynamique inédite pour l'accueil d'initiatives d'occupation temporaire dans son patrimoine et celui de ses partenaires. L'occupation temporaire offre l'opportunité d'une activation des sites, d'une valorisation de lieux sinon laissés vacants ainsi que d'une relance économique, solidaire, sociale, culturelle et festive pour de nombreux acteurs. Plus encore, elle est un champ d'expérimentation essentiel pour la création de projets urbains qui répondent aux enjeux de transition écologique et sociale, de réappropriation locale et citoyenne des espaces, de mutation des modes classiques de fabrique de la ville.

Depuis 4 ans le bâtiment est la propriété de la Croix Rouge qui porte un projet d'accueil de jeunes autistes et de mineures vulnérables. Ce projet fera l'objet d'une large information locale en amont. Un permis de construire sera prochainement déposé. Les travaux débiteront donc dans quelques mois.

Étant donné le bon état du bâtiment, cette période transitoire offrirait la possibilité d'une occupation temporaire artistique, telle que définie dans la *Charte pour l'occupation temporaire et transitoire* de la Ville de Paris.

Sur proposition de l'Exécutif municipal, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu qu'une discussion s'engage entre La Croix Rouge et ce collectif d'artistes pour permettre l'occupation temporaire des lieux encadrée par la *Charte pour l'occupation temporaire et transitoire* et conforme aux obligations en termes de sécurité (norme incendie, accueil du public, balisage d'espaces dangereux inoccupables etc.). Elle devra obligatoirement prendre fin dès le début des travaux.